

COMMENT S'INSCRIRE EN 1^{ère} ANNÉE À L'IUT DU HAVRE

PHASE DE CANDIDATURE : du 20 janvier 2010 au 20 mars 2010

Durant cette phase, vous choisissez les formations qui vous intéressent.

Attention, au-delà du 20 mars 2010, aucun choix supplémentaire n'est possible.

- Ø Se connecter sur le site www.admission-postbac.fr
- Ø Remplir le dossier en ligne, sélectionner vos vœux, valider et imprimer
- Ø **Noter précieusement le code « n° de dossier » et le code confidentiel** qui vous sont transmis à la fin de la saisie de la rubrique « coordonnées ». Ces 2 codes sont nécessaires pour le déroulement de toute la procédure jusqu'à l'impression du document d'acceptation demandé lors de l'inscription
- Ø Saisir votre adresse e.mail

ATTENTION : PROCEDURE DEMATERIALISEE DANS L'ACADEMIE DE ROUEN. Les candidats actuellement en terminale ne doivent pas envoyer de dossier. Seuls les candidats qui ne sont pas en terminale en 2009/2010, doivent procéder à l'envoi de leur dossier de candidature.

- Ø Ne pas oublier d'imprimer votre fiche de vœux pour chaque formation demandée
- Ø Envoyer ce dossier **AU PLUS TARD LE 2 AVRIL 2010** à :

IUT du Havre
Dossier de candidature en (*filière choisie*)
Service scolarité
BP 4006
76610 Le Havre

- Ø Joindre toutes les pièces justificatives. Dans votre intérêt, vérifier que votre dossier est bien complet. Tout dossier incomplet entraîne un retard dans le traitement de celui-ci.

15 jours après l'envoi de votre dossier, vous pouvez vous reconnecter sur le site admission post-bac, pour vérifier que votre dossier a bien été reçu, enregistré et validé. Si dans ce délai de 15 jours, aucune information ne figure sur le site, vous pourrez alors nous contacter par courriel à iut-scol@univ-lehavre.fr ou par téléphone au 02 32 74 46 04 ou 02 32 74 47 35.

- Ø Votre dossier est complet : vous devez vous reconnecter sur le site admission post-bac avec votre code internet et votre code confidentiel pour connaître le résultat du jury d'admission et saisir votre décision. Vous rentrez alors dans la phase admission.
- Ø Votre dossier est incomplet : vous devez renvoyer immédiatement la ou les pièce(s) manquante(s) en indiquant obligatoirement sur chaque pièce votre code internet. Une semaine après l'envoi de la ou des pièce(s) manquante(s) vous pouvez vous reconnecter sur le site admission post-bac, afin de vérifier que votre dossier est complet et qu'il a été validé.

Jusqu'au 4 juin 2010, vous avez la possibilité de modifier l'ordre des formations choisies mais vous ne pourrez plus en ajouter.

PHASE D'ADMISSION : 10 juin, 24 juin et 15 juillet 2010

Vous entrez maintenant dans la phase d'admission. Vous pouvez :

- Ø Consulter les décisions du jury d'admission
- Ø Valider vos choix.

Trois phases d'admission :

- Ø 10 juin 2010 : première phase d'admission
- Ø 24 juin 2010 : deuxième phase d'admission
- Ø 15 juillet 2010 : troisième ET DERNIERE phase d'admission

Trois possibilités :

- Ø Votre candidature est retenue : si vous saisissez OUI DEFINITIF, tous vos autres choix seront annulés. Si vous saisissez OUI MAIS, votre place est conservée jusqu'à la prochaine phase d'admission
- Ø Votre candidature n'est ni retenue, ni refusée : vous devez attendre la prochaine phase d'admission
- Ø Votre candidature est refusée

PHASE D'INSCRIPTION : début juillet 2010

Vous acceptez la place dans notre IUT, vous rentrez dans la phase d'inscription administrative.

N'oubliez pas d'imprimer la « PROPOSITION D'ADMISSION » sur le site www.admission-postbac.fr

Ce document est indispensable pour pouvoir vous inscrire. Vous devez impérativement vous munir de ce document le jour de votre inscription.

- Ø Télécharger et imprimer votre dossier d'inscription sur le site http://www.univ-lehavre.fr/ulh_services/IMG/pdf/dossier_inscription.pdf à partir du **28 juin 2010**.
- Ø Remplir le dossier
- Ø Réunir toutes les pièces demandées
- Ø Prendre rendez-vous pour votre inscription administrative via le site "Admission Postbac".
ATTENTION : IL FAUT AVOIR SON BAC POUR POUVOIR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS.
- Ø Se présenter à la Maison de l'Etudiant

ATTENTION :

**L'inscription se déroule à l'Université du Havre - Maison de l'étudiant -
50 rue Jean-Jacques Rousseau – 76600 LE HAVRE (voir plan).
Aucune inscription ne se fait dans les locaux de l'IUT (ni à Caucriauville, ni à Frissard).**



Pièces à fournir – 1^{ère} inscription à l'Université du Havre
Année 2010 -2011

POUR TOUS

- 1 photo d'identité portant au dos : nom, prénom et filière choisie (photocopie interdite).
- L'original et la photocopie du diplôme justificatif de l'inscription demandée (Baccalauréat, D.U.T...) ou, à défaut, l'original et la photocopie du relevé de notes justifiant le succès
- **Le numéro Identifiant National Etudiant (I.N.E) ou le numéro BEA** (indiqué sur le relevé de notes du Baccalauréat ou votre dernière carte d'étudiant).
- 1 titre de paiement (carte bancaire, chèque ou mandat cash à l'ordre de l'Agent Comptable de l'université du Havre). Possibilité de payer en 3 fois sous certaines conditions

MINEURS

- L'autorisation parentale sur papier libre, datée et signée, sur laquelle figurent les nom, prénom, ainsi que la filière choisie.

RECENSEMENT MILITAIRE et JAPD (ceci concerne aussi les étudiants bénéficiant de la double nationalité)

- Pour les étudiants qui ont entre 16 et 18 ans, la photocopie de l'attestation de recensement ou le cas échéant la photocopie du certificat de participation à la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense).
- Pour les étudiants qui ont entre 18 et 25 ans, la photocopie du certificat de participation à la JAPD ou la photocopie de l'attestation provisoire si la JAPD n'a pas encore été effectuée (**ce document est obligatoire pour la délivrance du diplôme**).

SALARIES (situation vis-à-vis de la Sécurité Sociale)

- Photocopie de l'attestation de l'employeur récente qui précise le type de contrat (CDD ou CDI), la date d'embauche et éventuellement la date de fin de contrat ainsi que le volume horaire de travail mensuel. Cette pièce est indispensable pour la non affiliation au régime étudiant de la sécurité sociale.

INSCRIPTION PARALLELE

- Si vous êtes inscrit parallèlement dans un autre établissement en 2010-2011, vous devez produire l'attestation d'inscription précisant votre situation vis-à-vis de la sécurité sociale étudiante.

INSCRIPTION PAR TRANSFERT

- Si vous étiez étudiant dans une autre université l'an dernier, vous devez produire l'attestation de demande de transfert de dossier de l'université d'origine. Sans ce dernier document, vous serez inscrit mais votre carte d'étudiant ne vous sera pas délivrée et vous aurez un mois pour régulariser votre situation.

INSCRIPTION PAR VALIDATION D'ACQUIS (Etudiants français et étrangers)

- L'original de la notification de l'accord.

FILIERES A EFFECTIFS LIMITES

- La proposition d'admission notifiée par « Admission postbac » ainsi que la convocation pour votre inscription en DUT 1^{ère} année.

BOURSIERS

- **L'original de l'avis complet d'attribution conditionnel de bourse pour les boursiers de l'enseignement supérieur. ATTENTION : L'intitulé de la notification doit être conforme en tout point à l'inscription administrative.**

SECURITE SOCIALE

- Le numéro personnel de sécurité sociale
- Si vous êtes né(e) entre le 1^{er} octobre 1991 et le 30 septembre 1995, vous devez présenter la photocopie de **l'attestation de la carte vitale de vos parents où figure votre prénom.**
- Si vous êtes l'ayant droit de moins de 28 ans de votre conjoint, présentez la photocopie de **l'attestation de la carte vitale de votre conjoint.**
- Si vous relevez d'un régime parental spécial de sécurité sociale (Artisans, Commerçants, Professions libérales, Inscrits maritimes, S.N.C.F, EDF, GDF, Militaires...) présentez la photocopie de **l'attestation de la carte vitale de vos parents.**
- Si vous êtes étudiant ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen : présentez la photocopie de **la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ou le certificat provisoire.**
- Prévoir un RIB à votre nom, à remettre au centre de sécurité sociale étudiante que vous aurez choisi, pour le remboursement de vos prestations maladie.

POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

- Présentation du passeport muni du visa « étudiant » ou de toutes pièces vous permettant de bénéficier du statut d'étudiant en France.
- L'extrait d'acte de naissance (si vous n'êtes pas né(e) En France).
- L'autorisation d'inscription délivrée par l'université du Havre.